



CHARTRE de PARTICIPATION TROPHEE DES VILLES

Applicable par le CD31

1 - Préambule

Événement majeur de la saison, le Trophée des Villes présente chaque année un plateau de joueurs des plus remarquables.

Chaque équipe est composée de 4 joueurs (masculins), dont un joueur de moins de 22 ans (les féminines ne peuvent participer à cette compétition).

Avec la présence de 32 équipes, regroupant les meilleurs joueurs évoluant en France, cette compétition incontournable s'est désormais imposée comme une référence : l'esprit d'équipe, le talent et la motivation, voilà les maîtres mots de cet événement et les clés du succès pour ses participants.

L'élite de la pétanque s'affronte pendant 4 jours avec pour seul objectif, **remporter le Trophée des Villes !**

Être retenu pour participer à cette compétition se mérite par :

- Le résultat obtenu sur des compétitions départementales, régionales, voire nationales
- Le comportement exemplaire sur et en dehors du terrain
- La motivation et l'envie de défendre les couleurs de la ville représentée.

Être retenu pour participer à cette compétition est un honneur. Que vous soyez titulaires ou remplaçants :

- Soyez fiers de cette opportunité qui se présente à vous
- Sachez profiter de ce moment que certains vous envieront
- Soyez respectueux de la confiance mise en vous

Ceux qui seront sélectionnés auront des droits et des devoirs !

L'Image du CD31 repose sur ce groupe, tant sur le plan sportif que comportemental pendant cette compétition.

2 - Les exigences du comité de sélection

➤ **Envers les joueurs**

- Avoir une attitude correcte sur et en dehors des terrains
- Faire preuve d'esprit d'équipe
- Être les "Ambassadeurs" de la ville de Toulouse
- Accepter la participation au programme de sélection

➤ **Envers les clubs**

- Solliciter certains d'entre eux pour l'organisation d'une journée d'entraînement : utilisation des terrains, organisation d'un repas de midi, mise à disposition de joueurs pour parties d'opposition.

➤ **Envers le CD31**

- Contribuer financièrement à cette préparation : prise en charge partielle des frais de déplacement, prise en charge de la restauration, des engagements pour les compétitions officielles, prêt des tenues vestimentaires, si besoin.

3- Le programme de préparation obligatoire

- une journée d'entraînement dans un club du département, encadré par le coach sportif et un ou plusieurs membres du comité de sélection. Cet entraînement comprend des ateliers obligatoires, nécessaires pour cette compétition particulière : tir de départage, tir de précision, parties en doublettes, triplettes en opposition avec des joueurs du club recevant.

- participation pour les 8 joueurs présélectionnés au régional doublette de Luchon le jeudi 15 août : la composition des équipes sera faite par le coach sportif.

- participation pour les 6 joueurs retenus après la journée d'entraînement et le régional de Luchon au National tripléte de Fenouillet, les 14 et 15 septembre : la composition des équipes sera faite par le coach sportif

4- La sélection finale des titulaires et remplaçants

- elle est établie par le comité de sélection à la date butoir de publication de la liste auprès de l'organisateur du TDV.

- elle tient compte des attitudes et résultats lors de la journée d'entraînement et des compétitions choisies. Le comportement sportif et l'adaptation à la vie de groupe font partie des critères retenus pour la nomination des quatre joueurs titulaires et des deux remplaçants.

5- La prise en charge de la préparation sportive

- les déplacements pour la journée d'entraînement et les compétitions obligatoires se font sur la base du co-voiturage et sont, en partie, pris en charge par le CD31, avec un plafonnement de 30€ par véhicule.

- la restauration pour la journée d'entraînement est prise en charge par le CD31

- les frais d'engagement lors des deux compétitions sont pris en charge par le CD31

- lors des compétitions imposées, les joueurs porteront la même tenue que les qualifiés aux divers championnats de France. Soit les joueurs les auront déjà si qualifiés, sinon un prêt de ces tenues sera formalisé.

- les joueurs de moins de 22 ans, qui ne seraient pas majeurs devront fournir au comité de sélection une autorisation parentale valable pour les phases de la préparation, déplacement en voiture, participation aux compétitions. Ces joueurs seront placés sous l'autorité du comité de sélection.

- les récompenses obtenues dans les compétitions officielles restent la propriété des joueurs.

6- Le Trophée des Villes

- les frais d'engagement, de logistique, de déplacement sont pris en charge par le CD31

- en dehors des parties, les joueurs porteront la tenue du CD31

- le coach sportif est le seul interlocuteur et est responsable de la composition des équipes.

Les éventuels accompagnants du joueur mineur, si c'est le cas, n'ont aucun pouvoir sur les décisions purement sportives. D'autre part, pendant la compétition, ce joueur est placé sous la responsabilité du CD31.

- les repas sont pris en commun, midi et soir. L'unité du groupe est le maître mot durant cette compétition.

- les récompenses acquises en fonction du résultat final sont la propriété des joueurs.



**La signature de cette charte engage,
les joueurs, le comité de sélection et le CD31**



Coordonnées des joueurs	Signatures
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom et Prénom	
Nom & prénom du Responsable du Comité de sélection	

Michel LEBOT,
Président du CD

